



SYNDICAT DES TECHNICIENS DE PARIS

INFO TSAP SPECIAL PROMOTIONS ET RIFSEEP

SOMMAIRE

- 1. Déclaration de l'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris à la CAP n°37 des Techniciens Supérieurs du 20 novembre 2019**
- 2. Nominations au choix dans le grade de Technicien Supérieur Principal (TSP) prononcées à la CAP du 20 novembre 2019:**
- 3. Nominations au choix dans le grade de Technicien Supérieur en Chef (TSC) prononcées à la CAP du 20 novembre 2019 :**
- 4. Nominations dans l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation (CE) au titre de l'année 2019 (filière technique)**
- 5. Lauréats 2019 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur Principal (TSP) :**
- 6. Lauréats 2019 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur en Chef (TSC) :**

1. Déclaration de l'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris à la CAP n°37 des Techniciens Supérieurs du 20 novembre 2019

Madame la Présidente,

Le Syndicat des Techniciens de Paris (STP-UCP) n'accepte pas les conditions de passage au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP*) votées au dernier Conseil de Paris (délibération 2019 DRH 61). Ce changement, effectué dans la précipitation, s'est réalisé sans aucune concertation avec les représentants du personnel ici présents et marque de fait une régression sociale pour le corps des Techniciens Supérieurs de la Ville de Paris.

Notre homologation avec le corps d'État de référence au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) depuis 1977 a été tout simplement supprimée et remplacée par le corps des Contrôleurs des Services Techniques du Ministère de l'Intérieur. Sur le principe **l'UCP ne s'y oppose pas à la seule et unique condition que les Techniciens Supérieurs des Administrations Parisiennes bénéficient des mêmes règles de gestion que ceux des contrôleurs du Ministère de l'Intérieur**. Or la délibération qui a été votée ne correspond pas du tout à cela. **Les barèmes retenus pour l'IFSE* et le CIA* sont ceux des services de province, inférieurs de plus de 10 % à ceux de l'Île de France**. Quand ces chiffres nous ont été présentés mi-octobre, nous pensions à une erreur de la part des services de la DRH. Or ce n'était pas le cas ; **pour l'administration parisienne, Paris n'est pas localisée en Île de France !!!** Pourquoi ce qui a été possible pour les Secrétaires Administratifs (SA) et les Personnels de Maîtrise (PM), dont les montants retenus sont bien ceux d'Île de France, n'est pas possible pour le corps des TS ???

De plus les primes minimales par grade annoncées par la DRH mais non reprises dans la délibération sont inférieures de 20 % par rapports aux primes actuelles, ce qui peut représenter **jusqu'à 1500€ de moins par an dans certains cas**, surtout pour des agents recrutés au 2ème grade, à BAC+2. Le corps des TS connaît déjà de grosses difficultés de recrutement depuis plusieurs années et cette baisse des primes accentuera encore plus ce phénomène.

Enfin le problème des Rémunérations Accessoires des Personnels Techniques versées avec une année de retard pour la majorité des agents n'a pas été réglé à ce jour. C'était un préalable obligatoire avant le passage au RIFSEEP dont la philosophie est un paiement de l'ensemble des primes à l'année N. Or la DRH a fermé la porte à toute discussion sur ce sujet, ce que l'UCP ne peut accepter. De plus cette prime ne sera plus versée avec 6 mois de retard mais avec 12 dorénavant.

Cette absence de dialogue social et surtout cette discrimination envers le corps des Techniciens Supérieurs nous amènent Madame la Présidente à vous demander de corriger ces injustices rapidement. L'UCP n'acceptera pas que cette situation perdure dans le temps et vous informe qu'une réflexion commune avec les Ingénieurs Architectes des Administrations Parisiennes (IAAP), dans la même situation que les TS, est en cours afin de corriger cette injustice criante envers les personnels techniques de la Ville de Paris.

Les représentants UCP de la CAP n°37 des Techniciens Supérieurs des Administrations Parisiennes

*RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

*IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et de l'Expertise - *CIA : Complément Indemnitaire Annuel

2. Nominations au choix dans le grade de Technicien Supérieur Principal (TSP) prononcées à la CAP du 20 novembre 2019:

BRAUD Iliéna	DVD
CAREL Matthieu	ESPCI
COUGNEAU Philippe	DASES
ENKEL Virginie	DEVE
HELAS Christine	DFPE
JULIEN Didier	DCPA
KOWALSKI Solange	DSIN
LEONARD Luc	DSIN
LEPRINCE Pascal	DCPA
LINGET Didier	DSIN
MEUNIER Laurent	DSIN
PERRIAU Pascal	DCPA
RINO Jérémie	DCPA
RUBIO Christophe	DEVE
SERRARI Abdelkader	CASVP
URBAN Antoine	DVD

3. Nominations au choix dans le grade de Technicien Supérieur en Chef (TSC) prononcées à la CAP du 20 novembre 2019 :

ANGOSTON Omer	DAC
BAUDRIER Dominique	DCPA
BAUVALLET Stéphanie	CASVP
BREUIL Nathalie	DDCT
CASTRONOVO Dominique	DVD
COUELLIER Jean-Marc	DASCO
DAHMANE El Mostafa	EDP
FENOUILLET Jean-Pierre	DPE
FRANKIEWICZ Pascal	EPPM

GELEBART Olivier	DVD
GUIBERT Christine	DCPA
HINAUX Sandrine	DVD
JARRY Hélène	DEVE
LAFFARGUE Liliane	DFPE
LAMAIN Lucette	DU
LECA Pascal	DPSP
LIARD Marion	DICOM
LOGERAIS Sophie	DCPA
LOURY Philippe	DSIN
MARIE Bruno	DILT
MENGUY Jean-Pierre	DCPA
NACHEZ Dorothée	DPE
PARIS Thierry	DSIN
PATIENT Céline	DVD
RABETOKOTANY Nicole	DFA
RAULT Jean-Pierre	DEVE
RICHE Pascal	DEVE
VAINEAU Catherine	DSIN

4. Nominations dans l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation (CE) au titre de l'année 2019 (filière technique)

ARAR Tahar	DVD
BABLET Jean-Philippe	DILT
BAUJARD Alain	DEVE
BENGHARBIA Raouf	DVD
BENOTMANE Yassine	DLH
BRETON Dany	DEVE
CHIKHAOUI Mohammed	DCPA
CHOKIER Olivier	DILT

DUPONT Christophe	DVD
FERLICOT Vincent	DEVE
FOUCAULT Laurent	DILT
GREMONT Fleur	DAC
JOFFRE Philippe	DVD
LAMBEAUX Sébastien	DEVE
ROUILLARD Sébastien	DU
TETAUD Philippe	DVD
VIARD Frédéric	DSIN
VRINAT Chantal	DLH

5. Lauréats 2019 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur Principal (TSP) :

BRUGERE Jérôme	DSIN
HARDY Thomas	DAC
MARIE-ANNE Thierry	DCPA
PALEFROY Jérôme	DVD
PARPAILLON Aurélie	DFPE

6. Lauréats 2019 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur en Chef (TSC) :

BEN JAMAA Alexandre	DEVE
BONNEAU Pascal	DEVE
BOUBEKER Abdelkader	DEVE
CHARPENTIER Hervé	DPE
DAGARD Tanguy	DEVE
DINARD Nelly	DASES
FRICHE Jean Michel	DVD
GRIMAUD Georges	DPE
JAPIOT Xavier	DEVE

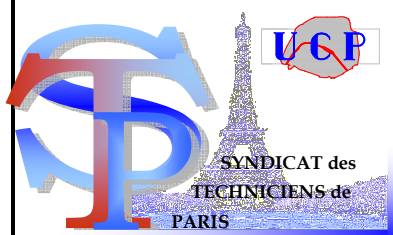
JOSSE Joy	DSIN
LE BASTARD Morgan	DCPA
MOUCHARD Marie-Laure	DEVE
PILLOT Jean-Luc	DLH
RODRIGUEZ RAMIREZ José	DFPE
SARMIENTO Sonia	DEVE
SOLIMAN Claudie	DVD
THEBAUD Anne-Laure	DVD

À toutes et tous l'UCP et le Syndicat des Techniciens de Paris leur adressent toutes leurs félicitations.

**Bulletin d'adhésion ou de renouvellement
d'adhésion**

La **cotisation annuelle** est de **25 euros** pour **2019**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P.** , accompagné du présent bulletin rempli
à adresser au
**Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis square Georges Lesage -
75012 Paris**



Nom : **Direction :**

Prénom : Nom du service :

Date de naissance : **Adresse service:**

Grade ou emploi fonctionnel : ☐ TS ☐ TSP ☐ TSC ☐ CE

Spécialité : Code postal : Ville :

N°SOI:

Téléphone : E-mail :

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**

Paris, le
Signature

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.**

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** () - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, début 2020 pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**